



Traiter son parquet

Parmi les revêtements de sol, le parquet en bois massif demeure une valeur sûre. Écologique lorsqu'il est en bois de pays, il se montre très résistant pouvant durer des années, voire des siècles, s'il est traité et entretenu correctement. Mais attention, les produits vendus dans le commerce n'ont souvent rien de très naturel ! Les vitrificateurs à base de vernis synthétiques contiennent du polyuréthane : ils dégagent des composés organiques volatils nocifs et empêchent le bois de respirer. Quant aux cires classiques, elles sont élaborées à partir de paraffine, un produit issu de la pétrochimie. Préférez à ces cocktails chimiques les huiles et cires bio. Composées presque à 100 % de substances naturelles, elles protègent et nourrissent le bois sans polluer l'air intérieur. La première étape consiste à mettre à nu le parquet en le ponçant. Louer une ponceuse peut s'avérer utile si la superficie concernée est importante. On passe ensuite une couche d'huile d'imprégnation (sauf pour les bois durs tels le châtaignier et le chêne qui n'en ont pas besoin), à laquelle on ajoute éventuellement des pigments naturels pour colorer le bois. Celle-ci pénètre dans les lattes et les protège contre l'humidité. Le lendemain, passez une couche d'huile dure pour protéger et durcir le bois. À l'aide d'un chiffon essuyez le surplus non absorbé 20 min plus tard. Dernière étape, appliquez une couche de cire dure pour anoblir les surfaces exposées à une usure importante. Lustrez 3 à 6 h plus tard, avec un chiffon. Vous obtiendrez une surface hydrofuge, antistatique et satinée.

Loïc Serres

Les dispositions du Grenelle II

La loi portant "Engagement national pour l'environnement", dite "Grenelle II", a été adoptée par l'Assemblée nationale le 11 mai dernier. Voici les mesures phares qui concernent le secteur du bâtiment.

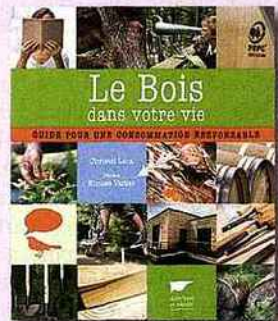
- **Le diagnostic de performance énergétique (DPE).** Il doit être établi avant la location ou la vente du logement et être mentionné dans les petites annonces à partir de 2011. Ce document devient opposable, c'est-à-dire que ses conclusions peuvent être contestées en justice s'il a mal été réalisé. En revanche, son contenu n'est pas modifié, de même que son caractère informel. En cas de DPE défavorable, il n'y a pas de nécessité de travaux ou de taxe supplémentaire.
- **La précarité énergétique.** Cette notion fait désormais l'objet d'une définition, un préalable à la mise en œuvre d'un plan pour plus de 3 millions de foyers français. Pour les applications concrètes destinées à aider ces personnes, il faut encore attendre un futur projet.

- **Les compteurs d'énergie dans les copropriétés.** En cas de chauffage collectif, ces appareils (ou des répartiteurs de frais de chauffage) servent à estimer la consommation de chauffage de chaque logement. La disposition était déjà obligatoire, sous certaines conditions, pour les immeubles construits avant 1989. Elle est désormais généralisée, mais elle ne permettra pas aux occupants d'agir sur leur consommation à l'aide de robinets thermostatiques par exemple.
- **La réglementation thermique.** Il est confirmé que la prochaine version, la RT 2012, sera applicable à compter de 2011 pour les bâtiments publics et le secteur tertiaire et de 2013 pour les logements. Pour les deux premiers, les travaux d'amélioration de la performance énergétique devront être entrepris dans un délai de 8 ans à compter de 2012. Il n'y a pas de date d'obligation pour le logement. La loi Grenelle III est déjà en préparation.

Guy Loison

Les usages quotidiens du bois

Du papier aux meubles en passant par les manches des outils ou les tonneaux, cet ouvrage fait le tour des utilisations du bois. Et il est partout ! Pour autant, ce matériau, au cœur du développement durable, doit être choisi avec soin. Christel Léca nous guide avec brio dans cet univers. Un livre imprimé sur du papier PEFC, bien sûr ! *Le bois dans votre vie*, de Christel Léca, aux éditions Delachaux et Niestlé, 135 p., 25 €.



Nouveauté

Une doublure thermique pour rideaux

Vous ne disposez pas de volets pour vous protéger de la chaleur ? Cette doublure calmera les ardeurs du soleil. Confectionnée en toile de polyester enduite d'aluminium, elle occulte la lumière et renvoie entre 80 et 90 % des infrarouges. La toile ne nécessite aucun accessoire pour être installée : elle comporte sur une face un scratch à poser sur la partie arrière du rideau. L 1,35 x H 2,40 m. Refresh, **Moondream** 40 € env.

Pierre Barbezat

